

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23360152***Déposé
20-06-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0738391219

Nom(en entier) : **Skills Services**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue Général Lotz 108 bte 4
: 1180 Uccle**Objet de l'acte :** OBJET, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS)

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Alexandra RHODIUS, Notaire associé de résidence à Ixelles, le 13 juin 2023, en cours d'enregistrement à Bruxelles 5 que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée '**Skills Services**' a pris les résolutions suivantes à l'unanimité :

[...]

Première résolution**A. Rapport**

A l'unanimité, l'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport de l'organe d'administration établi conformément à l'article 5:101 du CSA, exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet, tous les actionnaires reconnaissant avoir reçu copie de ce rapport et en avoir pris connaissance

Le rapport de l'organe d'administration demeure ci-annexé.

B. Modification de l'objet

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société et d'exercer dorénavant les activités suivantes en compléments des activités déjà exercées auparavant :

- *L'achat, la vente, en gros et au détail, l'importation, l'exportation, la représentation, le courtage, le commissionnement, le financement, la location, la distribution, le négoce, l'entretien, la réparation de tous engins motorisés neufs et d'occasion, voitures, camions, motos, ou autres, ainsi que tous articles, pièces, accessoires, équipements ou produits se rapportant à ces engins et à l'industrie mécanique ;*
- *L'importation, l'exportation, l'achat, la vente dans le monde entier de tous produits, marchandises, matières et services de toutes origines. A ces effets, la société peut ouvrir tout magasin de gros, de demi-gros ou de détail.*

L'article des statuts relatif à l'objet sera dorénavant rédigé comme suit :

« Article 3. *Objet*

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

- *toutes activités liées à la consultance, le conseil et l'assistance sous toutes ses formes aux entreprises, aux associations et aux particuliers ainsi que le conseil en relation publique, marketing, juridique, administrative, stratégie, sociale, financière, recrutement et formation de personnel ; l'étude, de marchés et l'organisation financière, technique et commerciale dans le sens le plus large du terme ;*
- *la gestion, la mise en valeur, l'exploitation ou la mise en location de tous biens immeubles, bâtis ou non bâtis, propriétés forestières et/ou agricoles ou de type urbain, ainsi que l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, la prise en location et le leasing de tous biens immobiliers en général ;*
- *la gestion pour son compte ou pour compte de tiers, de valeurs portefeuilles et, plus généralement,*

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

de valeurs mobilières cotées ou non en bourse ; l'achat, la vente, la location de tout fonds de commerce, de clientèle, de savoir-faire, de brevet et/ou de licence tant pour son compte propre que pour compte de tiers ;

- la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ; le contrôle de la gestion desdites sociétés ou entreprises ou la participation à celles-ci par la prise de tous mandats en leur sein ;
- l'achat, l'administration la vente de toutes valeurs mobilières et immobilières, de tous droits sociaux et d'une manière plus générale toutes opérations de gestion de portefeuille ainsi constitué ;
- La gestion de plateforme internet, de site web et les activités de community manager ;
- l'organisation et la promotion d'activités sportives.
- L'achat, la vente, en gros et au détail, l'importation, l'exportation, la représentation, le courtage, le commissionnement, le financement, la location, la distribution, le négoce, l'entretien, la réparation de tous engins motorisés neufs et d'occasion, voitures, camions, motos, ou autres, ainsi que tous articles, pièces, accessoires, équipements ou produits se rapportant à ces engins et à l'industrie mécanique ;
- L'importation, l'exportation, l'achat, la vente dans le monde entier de tous produits, matières et services de toutes origines. A ces effets, la société peut ouvrir tout magasin de gros, de demi-gros ou de détail.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou ; connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

La société pourra louer ou sous louer, acquérir des droits réels ou la pleine propriété de tout immeuble dans le but soit d'y établir son siège, un siège d'exploitation ou d'y loger ses dirigeants et les membres de leur famille à titre de résidence principale.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut accepter et exercer un mandat d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans toutes sociétés, quel que soit son objet.

La société pourra exercer toutes activités d'intermédiaire commercial dans les domaines ci-dessus énumérés et dans tous secteurs dont l'activité n'est pas réglementée à ce jour.

La société peut constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux tant pour elle-même que pour des tiers.

Elle peut également prêter à toutes sociétés et/ou personnes physiques et se porter caution pour elles.

L'organe d'administration a compétence pour interpréter l'objet. »

Deuxième résolution

Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs à l'administrateur pour l'exécution des décisions qui précèdent et au Notaire soussigné pour l'adoption du texte coordonné des statuts.
[...]

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré avant enregistrement uniquement pour le dépôt au greffe et la publication à l'annexe du Moniteur Belge

Le notaire associé, Alexandra RHODIUS

NOTAIRE

Déposé en même temps : expédition de l'acte et statuts coordonnés